



ARRETE n° 2022-134-JEU

Le Maire de la Commune de Vair sur Loire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-21 relatif à la conservation des propriétés de la commune

CONSIDERANT que des travaux d'engazonnement doivent être effectués,

ARRETE

Article 1 : L'accès aux aires de jeux :

- jardin de l'Europe, rue du stade
- la quenardière,

à Saint Herblon sera interdit aux publics du **9 novembre 2022 au 30 novembre 2022**.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché en mairie de St Herblon, commune déléguée de VAIR SUR LOIRE, aux aires de jeux mentionnés ci-dessus.

Article 3 : Monsieur Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté.

A VAIR SUR LOIRE, le 9 novembre 2022

Le Maire,
Eric LUCAS



